



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2020

Délibération n°DEL-2020-0272

OBJET : **Adhésion à l'outil de financement Sylv'ACCTES**

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 64
Pouvoirs : 6
Absents : 0
Excusés : 10
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

22/10/2020
et affichage le

22/10/2020

Secrétaire de séance :
Anne-Françoise BESSON

Le 12 octobre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 6 octobre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Jean-Yves GAYET, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Christophe BORG à Cédric ARMANET, Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Alexandra COHARD à Hervé LENOIRE, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Serge POMMELET à Annie TANI, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

Vu la délibération n° DEL-2019-0381 du conseil de communauté de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 29 novembre 2019 relative à l'approbation des plans d'actions triennaux de la politique agricole alimentaire et forestière,
Vu le budget primitif 2020,

Monsieur Le Président rappelle qu'un des enjeux de la nouvelle politique forestière du Grésivaudan est d'améliorer la résilience des écosystèmes forestiers et de pérenniser la ressource forestière face au changement climatique. Le plan d'action triennal 2020-2022 adopté par délibération du 29 novembre 2019 prévoit en ce sens notamment l'adhésion au dispositif Sylv'ACCTES.

Sylv'ACCTES est une association reconnue d'intérêt général, fondée en 2015 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Banque Neuflyze OBC.

L'association porte un dispositif d'accompagnement financier au profit d'une gestion forestière dynamique et durable, à la fois productrice de bois de qualité et de services écosystémiques tels que la protection de la biodiversité, la séquestration de carbone ; et permettant une meilleure résilience des peuplements au changement climatique.

Ce dispositif permet un financement à hauteur de 40% du COUT total des travaux en forêt publique et 70% en forêt privée.

Un dispositif « crise climatique » peut également être activé à la suite d'une attaque parasitaire, de dépérissements de grande ampleur liés à une sécheresse ou une tempête.

Le fonds d'investissement est abondé grâce à du mécénat d'entreprise et à des financements de collectivités. S'agissant d'un processus reconnu « d'intérêt général », les entreprises qui réalisent des dons bénéficient de 60% de crédits d'impôt.

Il est proposé d'engager Le Grésivaudan dans cette démarche en adhérant à l'association Sylv'ACCTES. Le montant de l'adhésion de la collectivité dépend du nombre d'habitants, il s'élève à 8 000 €/an pour les collectivités de plus de 100 000 habitants.
Cette dépense est inscrite au BP 2020 sur le volet forêt.

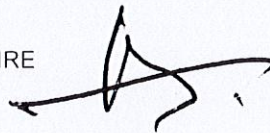
L'objectif est par ailleurs de communiquer avec les entreprises du territoire et de les mobiliser pour qu'elles contribuent au fonds d'investissement en fléchant les financements sur les massifs forestiers du territoire (une traçabilité par financeur est assurée par Sylv'ACCTES).

Ainsi, Monsieur le Président propose d'adhérer à l'association « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » pour un montant de 8 000 € pour 2020, conformément au budget primitif 2020, ainsi que de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 12 octobre 2020



Le Président,
Henri BAILE